



Boxage et changement de tantiemes

Par **Nathiaco**, le **17/05/2024** à **18:52**

Bonjour nous avons fait boxer notre emplacement de stationnement après accord en AG

Le syndic se "réveille" maintenant en nous signalant qu'il va être nécessaire de faire rectifier le règlement de copropriété et revoir les tantièmes suite à la transformation de notre lot

À savoir que nous sommes plusieurs à avoir fait les travaux en même temps suite à l'accord reçu en AG

le syndic est-il dans son droit ?
merci de votre retour d'information

Par **youris**, le **17/05/2024** à **19:07**

bonjour,

ce n'est pas le syndic qui commande dans une copropriété, mais l'assemblée générale des copropriétaires.

si lors du vote de ces travaux, l'a.g. n'a pas mentionné sa volonté de revoir les tantièmes, le syndic n'a rien à dire.

le syndic aurait dû soulever ce problème lorsque que ces travaux ont été mis à l'ordre du jour de l'A.G.

surtout que cela va coûter cher pour aucun avantage.

salutations